

Rénovation de l'auberge communale-Crédit d'étude complémentaire

Madame la Présidente, Monsieur le syndic,
Madame, Messieurs les municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres désignés de la commission ad'hoc, Madame Joss, Messieurs Gambale et Tosto, ont été appelés à se réunir le mardi 30 mai sur invitation de la Municipalité.

La réunion s'est déroulée à la salle de l'administration communale. Cette séance avait pour but de nous présenter le préavis susnommé concernant la demande d'un crédit d'étude complémentaire. Nous avons reçus toutes les explications et éclaircissements de la part de certains membres de la municipalité ; Madame Pitton, Messieurs Simond, Gozel, et Valet que nous remercions.

En effet, le premier crédit d'étude alloué pour le projet de rénovation de l'auberge communale a permis déjà une première analyse de faisabilité, mais pas encore d'arriver à un budget définitif.

Une marge de +/- 20% au budget est trop vague, le crédit d'étude complémentaire a pour but de connaître plus clairement le coût des travaux et de présenter au conseil communal une demande de crédit de construction.

La commission ad'hoc est persuadée de la nécessité des travaux de rénovation, en effet si ils n'étaient pas effectués, cela pourraient entrainer dans le pire des cas une fermeture de l'auberge lors d'une prochaine panne ou casse. Ces dernières années des rénovations ponctuelles « au coup par coup » on permis de maintenir l'établissement ouvert sans pour autant en garantir la pérennité. Beaucoup d'éléments sont à mettre aux normes, mais il s'agit aussi de mettre à disposition de l'aubergiste de quoi exploiter correctement.

La commission est persuadée de l'importance de la présence d'une auberge communale dans notre village. C'est pourquoi elle invite les membres du Conseil **à accepter le préavis 5/2023 tel que proposé.**

Pour la Commission ad hoc :

Natale Tosto

Giuseppe Gambale

Virginie Joss (rapporteur)